



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Marseille, le

23 JUIL. 2015

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau du Contrôle de légalité

Dossier suivi par : **LE PAPER**
Tél : 04 91 33 42 18 Fax : 04 91 33 42 00
Courriel : le-pape@bouches-du-rhone.pv.fr

Monsieur le Conseiller Municipal,

Par courrier en date du 26 juin 2015, parvenu dans mes services le 20 juillet 2015, vous avez appelé mon attention sur les difficultés que vous rencontreriez dans votre relation avec la municipalité de Cuges-les-Pins, en particulier en ce qui concerne votre droit d'expression dans le magazine de la commune, que la loi vous reconnaît.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai fait part au maire de Cuges-les-Pins de cette situation en lui rappelant la réglementation en vigueur dans ce domaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet
Le secrétaire Général

Louis LAUGIER

Monsieur André LAMBERT
Conseiller Municipal de Cuges-les-Pins
Quartier Fourreirier
13780 CUGES-LES-PINS